

## DES OPTIONS FACULTATIVES POUR ENCORE PLUS DE PROTECTION

### Option Plus

Avec l'Option Plus, toutes les primes sont remboursées<sup>7</sup> au décès de l'assuré si aucune prestation n'a été versée et si le contrat a été en vigueur pendant au moins cinq ans.

### Option 20

Cette option vous permet de payer vos primes sur une période de 20 ans et inclut un remboursement des primes<sup>7</sup> à la résiliation du contrat à compter de son 20<sup>e</sup> anniversaire.

### Option d'indexation des prestations

Cette option vous donne droit à l'indexation de vos prestations au taux de 2 % composé annuellement dès le premier anniversaire et à chaque anniversaire par la suite, sous réserve d'une prestation mensuelle maximum de 10 000 \$.



## Les avantages de la Protection Temporelle

- Conserver votre dignité en évitant de devenir un poids financier et émotif
- Prestations mensuelles **non imposables**
- Aucune facture à présenter à l'assureur pour justifier vos frais
- Âge à la souscription : entre 30 et 80 ans inclusivement
- Choix de durée des prestations de 2, 3, 5 ans ou à vie

### AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES

- Remboursement des primes au décès
- Indexation des prestations
- Possibilité de payer vos primes sur une période de 20 ans
- Remboursement des primes à la résiliation du contrat à partir de son 20<sup>e</sup> anniversaire



# La Capitale

*Valoriser l'essentiel*

Guidée par les valeurs mutualistes qui l'animent, La Capitale accompagne les personnes pour bâtir, protéger et valoriser ce qu'elles considèrent comme essentiel à leur sécurité financière.

**Pour connaître les nombreux avantages des produits de La Capitale, communiquez avec nous ou visitez notre site Internet.**

[lacapitale.com](http://lacapitale.com)

# Assurance soins de longue durée

*Protection Temporelle*



# La Capitale

Assurance et  
services financiers



7. Excluant les frais de police, le cas échéant.





Protection Temporelle  
Pour rester maître de la  
situation si vous devenez  
en état de dépendance

La *Protection Temporelle* est une **assurance soins de longue durée** qui vous permet de recevoir chaque mois une **somme d'argent non imposable** si vous n'êtes plus capable d'accomplir certaines activités de la vie quotidienne sans l'aide d'une autre personne.

## Maîtrisez votre situation avec dignité

Imaginez que, sans l'aide d'une autre personne, vous soyez incapable de prendre votre bain, de vous vêtir, d'aller aux toilettes, d'être continent, d'effectuer certains déplacements ou tout simplement de vous nourrir. C'est-à-dire que vous deveniez en état de dépendance<sup>1</sup>. Il faudrait que vous puissiez compter sur des ressources, parfois coûteuses, pour vous aider quotidiennement.

Grâce au soutien financier que vous procure la *Protection Temporelle*, vous pourriez...

### choisir vos soins

- choisir votre lieu de convalescence (à la maison ou dans un établissement privé)
- déterminer les types de soins et leur fréquence
- réduire certains délais d'attente et vous offrir des soins à domicile au besoin

### choyer vos proches

- offrir un temps de répit à votre conjoint ou conjointe, ou à vos enfants
- profiter d'un temps de qualité avec les membres de votre famille et vos proches
- conserver votre dignité en évitant de devenir un poids financier et émotif

### protéger vos avoirs

- protéger le patrimoine familial que vous souhaitez léguer à vos proches
- protéger votre épargne et vos revenus de retraite

## Les soins de longue durée sont souvent à vos frais

Saviez-vous que ni le gouvernement ni une assurance collective ne paient les coûts de soins de longue durée?

Le gouvernement assume les coûts **uniquement** pour les personnes les moins fortunées ou à faible revenu. Autrement, ces frais doivent être assumés entièrement par le bénéficiaire des soins de longue durée selon sa capacité de payer.

Quant à l'assurance collective, elle couvre généralement les frais pour une chambre d'hôpital individuelle ou à deux lits pour une courte période.

## Des frais importants à prévoir

Selon la nature des soins requis, les frais pour résider dans un établissement privé de soins de longue durée<sup>2</sup> peuvent s'élever jusqu'à 5 000 \$ par mois.

Les soins et les services de santé à domicile, souvent nécessaires en cas de perte d'autonomie, sont eux aussi élevés. Ces honoraires donnent un exemple des frais possibles :

- infirmier ou infirmière : 40 \$ l'heure
- infirmier ou infirmière auxiliaire : 24 \$ l'heure
- préposé ou préposée aux bénéficiaires : 18 \$ l'heure

De plus, les dépenses liées, par exemple, à l'acquisition d'équipement spécialisé ou à l'aménagement de la maison sont parfois incontournables.

## QUELQUES DONNÉES QUI PÈSENT DANS LA BALANCE

- La population qui vieillit nécessite plus de soins mais les contribuables sont de moins en moins nombreux pour payer la facture.
- On compte actuellement 5 travailleurs pour 1 personne âgée. Le compte ne sera plus que de 2 pour 1 en 2030<sup>3</sup>.
- 1 Canadien sur 2 âgé de 65 ans aura à faire face à une invalidité au courant de sa vie de retraité<sup>4</sup>.

## La Protection Temporelle de La Capitale : un choix judicieux

En choisissant la *Protection Temporelle*, vous optez pour une assurance soins de longue durée vous offrant flexibilité et liberté.

### AUCUNE FACTURE À FOURNIR

La *Protection Temporelle* vous permet d'utiliser à votre guise les sommes qui vous sont versées puisque aucune facture ne doit être présentée à l'assureur.

### AUCUNE RÉDUCTION DU MONTANT VERSÉ

Si vous recevez d'autres sommes d'argent de l'État ou d'une autre institution financière, le montant que vous verse La Capitale en vertu de votre *Protection Temporelle* n'est aucunement réduit.

### DES PROTECTIONS SUPPLÉMENTAIRES SANS FRAIS

#### L'exonération des primes

Si vous devenez en état de dépendance, le paiement de vos primes est suspendu<sup>5</sup>.

#### Des programmes d'assistance sans frais

Dès l'entrée en vigueur de la police, vous bénéficiez des quatre types d'assistance téléphonique suivants : l'assistance info accès santé, l'assistance juridique, l'assistance vie courante et l'assistance habitation.

En état de dépendance, vous avez accès à un programme d'assistance soins (assistance convalescence et assistance psychologique) offrant, entre autres, un service de gestion de la facturation pour l'ensemble des coûts des services obtenus.

#### L'Avantage successoral inclus<sup>6</sup>

Cette garantie prévoit le remboursement d'honoraires et de frais juridiques allant jusqu'à 1 000 \$<sup>5</sup> s'ils sont liés à la liquidation de la succession de l'assuré, à la vérification de son testament ou liés à un régime de protection du majeur pour l'assuré ou à son mandat en cas d'incapacité.

1. Être en état de dépendance signifie être atteint d'une déficience cognitive ou être habituellement incapable d'accomplir, sans l'aide d'une autre personne, au moins deux des activités de la vie quotidienne mentionnées ci-dessus.

2. *Affaires Plus*, mai 2008

3. *La Presse*, 28 juillet 2005, p. A-3

4. Statistique Canada, 2006

5. Certaines conditions, restrictions et exclusions s'appliquent.

6. Offert dans la province de Québec seulement.